

		Page: 1
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 28.09.2022
		Numéro de la FDS: 000000261030
Valvoline™ ATF AW		Version: 1.1
867091		

Conforme à la réglementation n° 1907/2006 (UE), telle que modifiée. - SDSGHS_FR

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Valvoline™ ATF AW

1.2 Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation de la substance/du mélange : Huile pour moteur, engrenages et lubrification.

<p>1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</p> <p>Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline Wieldrechtseweg 39 3316 BG Dordrecht Netherlands</p> <p>SDS@valvoline.com</p>	<p>1.4 Numéro d'appel d'urgence</p> <p>00-800-825-8654 / 001-859-202-3865 , ou appeler le SAMU en composant le 01 40 05 48 48</p> <p>Informations sur le produit</p> <p>+31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec le CSR local</p>
--	---

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P103

Lire l'étiquette avant utilisation.

Prévention:

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

		
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 28.09.2022
		Numéro de la FDS: 000000261030
Valvoline™ ATF AW		Version: 1.1
867091		

Elimination:

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Etiquetage supplémentaire:

EUH208 Contient Acetamide, 2-hydroxy-, N,N-dicoco alkyl derivs., 1,2-PROPANEDIOL, 3-AMINO, N,N,-DICOCO ALKYL DERIVS., 1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol, BENZENE, POLYPROPENE DERIVATIVES, SULFONATED, CALCIUM SALTS, C14-C18 alpha-olefin epoxide, reaction products with boric acid. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers**Conseil supplémentaire**

Pas d'information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7 265-157-1	Asp. Tox.1; H304	>= 70 - < 80
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-55-8 265-158-7 01-2119487077-29-xxxx	Asp. Tox.1; H304	>= 1 - < 2,5
Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich	398141-87-2 01-2119969520-35-xxxx	Aquatic Chronic2; H411	>= 1 - < 2,5
Acetamide, 2-hydroxy-, N,N-dicoco alkyl derivs.	866259-61-2 471-920-1 01-0000019770-68-xxxx	Skin Sens.1; H317	>= 0,5 - < 1
1,2-PROPANEDIOL, 3-AMINO, N,N,-DICOCO ALKYL DERIVS.	482-000-4 01-0000020142-86-xxxx	Skin Sens.1B; H317 Aquatic Chronic3; H412	>= 0,5 - < 1
1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol	67124-09-8 266-582-5 01-2119953277-30-xxxx	Skin Sens.1; H317 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1;	>= 0,25 - < 0,5

		
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 28.09.2022
		Numéro de la FDS: 000000261030
Valvoline™ ATF AW		Version: 1.1
867091		

		H410	
BENZENE, POLYPROPENE DERIVATIVES, SULFONATED, CALCIUM SALTS		Eye Irrit.2; H319 Skin Sens.1; H317	>= 0,1 - < 0,5
C14-C18 alpha-olefin epoxide, reaction products with boric acid		Skin Sens.1; H317	>= 0,1 - < 0,5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation se manifestent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Des premiers secours ne sont pas normalement nécessaires.
Cependant, il est recommandé de nettoyer les zones exposées en les lavant avec de l'eau et du savon.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Les signes et les symptômes d'exposition à ce matériau par inhalation, ingestion et/ou absorption à travers la peau,

		Page: 4
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 28.09.2022
		Numéro de la FDS: 000000261030
Valvoline™ ATF AW		Version: 1.1
867091		

peuvent inclure :
acné
troubles de l'estomac ou des intestins
(nausées, vomissements, diarrhée)
irritation (nez, gorge, voies respiratoires)

Risques : Une aspiration aiguë de grandes quantités de produit chargé d'huile peut provoquer une grave pneumonie par aspiration. Les patients qui aspirent ces huiles devraient être suivis pour surveiller le développement de séquelles à long terme. Une aspiration répétée de petites quantités d'huile minérale peut donner lieu à une inflammation chronique des poumons (c'est-à-dire, pneumonie lipidique), qui peut progresser en une fibrose pulmonaire. Les symptômes sont souvent subtils et les changements radiologiques semblent pires que les anomalies cliniques. Occasionnellement, une toux persistante, une irritation des voies respiratoires supérieures, un essoufflement en cas d'effort, une fièvre et des expectorations hémopto#ques se produisent. Il est peu probable qu'une exposition par inhalation à des aérosols d'huile en dessous des limites actuelles d'exposition professionnelle provoquent des anomalies pulmonaires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Eau pulvérisée
Mousse
Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Si le produit est chauffé à une température plus élevée que son point d'éclair, il produira des vapeurs suffisantes pour supporter la combustion. Les vapeurs sont plus lourdes que

		Page: 5
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 28.09.2022
		Numéro de la FDS: 000000261030
Valvoline™ ATF AW		Version: 1.1
867091		

l'air et peuvent voyager sur le sol et s'enflammer par la chaleur, les veilleuses, d'autres flammes et sources d'ignition aux endroits près du point de libération.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : gaz carbonique et monoxyde de carbone
Hydrocarbures

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'extinction : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée.
Respecter toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

		Page: 6
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 28.09.2022
		Numéro de la FDS: 000000261030
Valvoline™ ATF AW		Version: 1.1
867091		

6.4 Référence à d'autres sections

Pour d'autres informations voir Section 8 et Section 13 de la fiche de données de sécurité.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Ne pas fumer.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
Le récipient vide est dangereux.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

		Page: 7
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 28.09.2022
		Numéro de la FDS: 000000261030
Valvoline™ ATF AW		Version: 1.1
867091		

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Fournissez suffisamment de ventilation mécanique(générale et/ou aspiration localisée à la source) pour maintenir l'exposition en dessous des directives d'exposition (si pertinent) ou en dessous des niveaux causant des effets indésirables connus, soupçonn

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Portez des lunettes contre les éclaboussures s'il y a possibilité que des matériaux soient pulvérisés ou éclaboussent les yeux.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Porter selon besoins:
vêtements étanches
Chaussures de sécurité
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : rouge

Odeur : Donnée non disponible

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Non applicable

point d'écoulement : < -42 °C

		
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 28.09.2022
		Numéro de la FDS: 000000261030
Valvoline™ ATF AW		Version: 1.1
867091		

Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 166 °C Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 0,844 gcm ³ (15 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: 29,5 mm ² /s (40 °C)
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

	
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 31.07.2016
	Date d'impression: 28.09.2022
	Numéro de la FDS: 000000261030
Valvoline™ ATF AW	Version: 1.1
867091	

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : chaleur excessive

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone et monoxyde de carbone
Hydrocarbures

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Contact avec les Yeux
L'ingestion

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

HEAVY PARAFFINIC DISTILLATE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (rat): > 15 g/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (lapin): > 5 g/kg

Composants:

Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (rat): > 10.000 mg/kg

		Page: 10
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 28.09.2022
		Numéro de la FDS: 000000261030
Valvoline™ ATF AW		Version: 1.1
867091		

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (lapin, mâle): > 4.000 - 8.000 mg/kg
 Evaluation: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité cutanée aiguë.

Composants:

DODECYL HYDROXYPROPYL SULFIDE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (rat): > 5.000 mg/kg
 BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (lapin): > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Composants:

HEAVY PARAFFINIC DISTILLATE:

Résultat: Faiblement irritant pour la peau

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Résultat: Faiblement irritant pour la peau

1,2-PROPANEDIOL, 3-AMINO, N,N,-DICOCO ALKYL DERIVS.:

Résultat: Potentiellement irritant pour la peau

DODECYL HYDROXYPROPYL SULFIDE:

Espèce: lapin

Résultat: Non irritant pour la peau

BENZENE, POLYPROPENE DERIVATIVES, SULFONATED, CALCIUM SALTS:

Résultat: Potentiellement irritant pour la peau

POLYMER:

Résultat: Non irritant pour la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques: Irritation ou lésion de l'œil peu probables.

Composants:

HEAVY PARAFFINIC DISTILLATE:

Résultat: Non irritant pour les yeux

		Page: 11
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 28.09.2022
		Numéro de la FDS: 000000261030
Valvoline™ ATF AW		Version: 1.1
867091		

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Résultat: Faiblement irritant pour les yeux

1,2-PROPANEDIOL, 3-AMINO, N,N,-DICOCO ALKYL DERIVS.:

Résultat: Potentiellement irritant pour les yeux

DODECYL HYDROXYPROPYL SULFIDE:

Espèce: lapin

Résultat: Non irritant pour les yeux

BENZENE, POLYPROPENE DERIVATIVES, SULFONATED, CALCIUM SALTS:

Résultat: Irritation des yeux

POLYMER:

Résultat: Non irritant pour les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques: Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

Composants:

Acetamide, 2-hydroxy-, N,N-dicoco alkyl derivs.:

Evaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

1,2-PROPANEDIOL, 3-AMINO, N,N,-DICOCO ALKYL DERIVS.:

Evaluation: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

DODECYL HYDROXYPROPYL SULFIDE:

Evaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

BENZENE, POLYPROPENE DERIVATIVES, SULFONATED, CALCIUM SALTS:

Evaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

POLYMER:

Evaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxyde, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
 Espèce utilisée pour le test: Lymphocytes humains
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

		Page: 12
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 28.09.2022
		Numéro de la FDS: 000000261030
Valvoline™ ATF AW		Version: 1.1
867091		

Méthode: OCDE Ligne directrice 4713
 Résultat: négatif

: Espèce utilisée pour le test: Salmonella typhimurium
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
 Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella thyphimurium
 Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxyde, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
 Souche: Sprague-Dawley
 Voie d'application: Oral(e)
 Toxicité pour le développement: Dose sans effet nocif observé (accouplement/fertilité): >= 600
 Méthode: OCDE Ligne directrice 421
 Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

HEAVY PARAFFINIC DISTILLATE:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

		Page: 13
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 28.09.2022
		Numéro de la FDS: 000000261030
Valvoline™ ATF AW		Version: 1.1
867091		

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités

Toxicité pour les poissons : LL50 (Poisson): > 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Invertébrés aquatiques): > 10.000 mg/l

Toxicité pour les algues : EL50 (Les algues): > 100 mg/l

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 10 mg/l
Espèce: Poisson

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 10 mg/l
Espèce: Invertébrés aquatiques

Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxyde, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich
Toxicité pour les poissons : (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 4,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): 4,6 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : LL50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 3,5 mg/l
Point final: Biomasse
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: WAF

LL50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 63 mg/l
Point final: Inhibition de la croissance
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: WAF

1,2-PROPANEDIOL, 3-AMINO, N,N,-DICOCO ALKYL DERIVS.

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,75 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

		Page: 14
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 28.09.2022
		Numéro de la FDS: 000000261030
Valvoline™ ATF AW		Version: 1.1
867091		

Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : CE50: 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Point final: voir texte créé par l'utilisateur
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: voir texte créé par l'utilisateur
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: oui

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxyde, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich
Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 9,6 %
Durée d'exposition: 28 jr

1,2-PROPANEDIOL, 3-AMINO, N,N,-DICOCO ALKYL DERIVS.
Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Le potentiel de bioaccumulation ne peut pas être déterminé.

Composants:

Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxyde, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich
Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,19

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

		Page: 15
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 28.09.2022
		Numéro de la FDS: 000000261030
Valvoline™ ATF AW		Version: 1.1
867091		

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
 Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
 Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
 Eliminer comme produit non utilisé.
 Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
 Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14: Informations relatives au transport

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR:
 ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET:
 ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS:
 RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES DANGEREUSES (IMDG):
 RID:

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR:
 ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET:
 ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS:
 RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES DANGEREUSES (IMDG):
 RID:

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR:
 ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET:

		Page: 16
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 28.09.2022
		Numéro de la FDS: 000000261030
Valvoline™ ATF AW		Version: 1.1
867091		

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS:
RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES
DANGEREUSES (IMDG):
RID:**

14.4 Groupe d'emballage

**ADR:
ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport
Association) - FRET:
ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS:
RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES
DANGEREUSES (IMDG):
RID:**

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR: Non applicable
**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport
Association) - FRET:** Non applicable
ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS: Non applicable
RID: Non applicable
: Non applicable
,

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Type de navire: non applicable
Codes de danger: non applicable
Catégorie de polluants: non applicable

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 57). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

		Page: 17
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 28.09.2022
		Numéro de la FDS: 000000261030
Valvoline™ ATF AW		Version: 1.1
867091		

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités
Distillats Paraffiniques Lourds (Pétrole), Hydrotraités

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés, et sulfonés.

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés et sulfonés.

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant.

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant.

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Affections dues au plomb et à ses composés.

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Maladies professionnelles provoquées par le cadmium et ses composés.

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières ou fumées renfermant du cadmium

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Dans l'inventaire TSCA

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS.

AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

		Page: 18
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 28.09.2022
		Numéro de la FDS: 000000261030
Valvoline™ ATF AW		Version: 1.1
867091		

IECSC

N'est pas en conformité avec l'inventaire

Inventaires

AICS (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TSCA (USA)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

SECTION 16: Autres informations

Information supplémentaire

Date de révision: 31.07.2016

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Autres informations : Les renseignements fournis dans ce document sont réputés précis mais rien ne garantit qu'ils proviennent de la société ou non. Il est recommandé aux destinataires de vérifier à l'avance si les renseignements sont actuels, valides et adéquats pour leur situation personnelle. La présente fiche technique a été élaborée par le service de la sécurité et de la santé d'Valvoline (+31 (0)78 654 3500).

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité
Données internes d'Valvoline, y compris les rapports d'essais propres et parrainés
La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

		Page: 19
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 28.09.2022
		Numéro de la FDS: 000000261030
Valvoline™ ATF AW		Version: 1.1
867091		

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être, mais pas nécessairement sont utilisés dans cette fiche de données de sécurité :

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels (American Conference of Industrial Hygienists)

IEB : Indice d'exposition biologique (Biological Exposure Index, BEI)

CAS : Chemical Abstracts Service (une division d'American Chemical Society).

CMR : Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction (Carcinogenic, Mutagenic or Toxic for Reproduction)

CExx : Concentration Effective de xx

FG : Qualité alimentaire (Food Grade)

GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals)

H-statement : Communication des dangers (Hazard Statement)

IATA : Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association).

IATA-DGR : Règlement sur les matières dangereuses (Dangerous Goods Regulation) de l'« Association internationale du transport aérien » (International Air Transport Association).

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)

ICAO-TI (ICAO) : Instructions techniques (Technical Instructions) de l'« Organisation de l'aviation civile internationale » (« International Civil Aviation Organization »)

Clxx : Concentration Inhibitive pour xx d'une substance (ICxx)

IMDG : Réglementation internationale du transport maritime des matières dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)

ISO : Organisation internationale de normalisation (International Organization for Standardization)

CMxx : Concentration Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LCxx)

DMxx : Dose Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LDxx)

logPow : coefficient de partage octanol-eau

N.O.S. : Non spécifiés autrement (N.S.A.)

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques (OECD)

VLEP : Valeurs limites d'exposition professionnelle (Occupational Exposure Limit, OEL)

PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique

PEC : Concentration prédite avec effet (Predicted Effect Concentration)

PEL : Limites d'exposition admissibles (Permissible Exposure Limits)

PNEC : Concentration prédite sans effet (Predicted No Effect Concentration)

PPE : Équipement de protection individuelle (Personal Protective Equipment)

P-Statement : Énoncé de précaution (Precautionary Statement, P-statement)

STEL : Limite d'exposition de courte durée (Short-term exposure limit)

STOT : Toxicité pour un organe cible spécifique (Specific Target Organ Toxicity)

VLE : Valeur limite d'exposition (Threshold Limit Value, TLV)

MP : Moyenne pondérée (Time-weighted average, TWA)

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable (Very Persistent and Very Bioaccumulative)

WEL : Niveau d'exposition professionnelle (Workplace Exposure Level)

ABM : Classe de pollution des eaux pour les Pays-Bas

ADNR : Accord pour le transport des marchandises dangereuses sur le Rhin

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CLP : Classification, étiquetage et emballage (Classification, Labelling and Packaging)

CSA : Évaluation de la sécurité chimique (Chemical Safety Assessment)

CSR : Rapport de la sécurité chimique (Chemical Safety Report)

DNEL : Dose dérivée sans effet (Derived No Effect Level).

	Page: 20
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 31.07.2016
	Date d'impression: 28.09.2022
	Numéro de la FDS: 000000261030
Valvoline™ ATF AW 867091	Version: 1.1

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances).
 ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances)
 REACH : Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals)
 RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
 Phrase R : Phrase de risque
 Phrase S : Phrase de sécurité
 WGK : Classe de pollution des eaux pour l'Allemagne